



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le vendredi 26 janvier 2024, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le vendredi 2 février 2024 à 18 h 30 pour la préséance et à 18 h 45 pour l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire.

À l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :

Présents : MM. Jérémy GIULIANO - Alain ALBERTI - Colette ALEXANDRE - Christian BENTOUMI - Laurence BERLEMONT - Anastasia BRENGUIER - Gisèle CONFORTI-PERNEY - Steve COURDOUAN - Jean CULINATI - Anaïs DUFEUX - Colette LAIRE - Julien LASSAUQUE - Christian LEFEVRE - Michel MAUREL - Corinne RINAUDO - Georges AYMONIN - Josiane VILAIN.

Représentés : MM. Jeanne CAVALLARO représentée par Christian BENTOUMI - Géraldine DUDON représentée par Christian LEFEVRE - Max FABRE représenté par Michel MAUREL - Marie-Sylvie GROVER représentée par Colette ALEXANDRE - Franck JAMAIN représenté par Jean CULINATI - Luc PERNEY représenté par Gisèle CONFORTI-PERNEY - Olivier BARALE représenté par Georges AYMONIN.

Absents : MM. Sophie ARGOUARC'H - Patrick FALANTIN - Norbert GIRAUD.

Soit 17 présents, 7 absents ayant donné pouvoir, 3 absents, soit 24 votants.

M. le Maire.- Bonsoir à tous.

Aujourd'hui, nous sommes le 2 février. C'est le jour de la Chandeleur, mais également un moment important de notre village puisque, depuis 1149, le 2 février était le jour de l'élection du conseil de la communauté, qui était l'équivalent du Conseil municipal aujourd'hui. Au Moyen Âge, en 1149, Le Val a acquis une franchise municipale, à savoir une autonomie dans sa gestion. On était sous l'égide des seigneurs, qui étaient les moines de Montmajour, et ils ont accordé une franchise permettant de gouverner la cité par elle-même, tout en étant liée avec eux. Ainsi, chaque 2 février, dans l'église, l'élection du conseil de la communauté avait lieu, afin d'élire les caps, qui étaient les chefs de famille, lesquels éalisaient les deux représentants, à savoir le premier et le deuxième consuls, qui sont l'équivalent du maire et du premier adjoint aujourd'hui. C'est une histoire vieille de 875 ans et, aujourd'hui, 2 février, il est intéressant de noter que ce Conseil municipal tombe pile pour le 875^{ème} anniversaire.

Je voulais partager ce moment de l'histoire de notre village. Cela montre qu'il existe une tradition de démocratie villageoise. On a souvent l'idée que cela n'existe que depuis la Révolution, mais en réalité, au Moyen Âge, la démocratie à l'échelle des villages était également très importante. D'ailleurs, les absents payaient une amende, laquelle servait pour les enfants à l'école.

La communauté avait un employé, qui était l'équivalent du DGS, qui était le secrétaire de séance, qui écrivait pour la collectivité. Il y avait l'équivalent de l'instituteur, à savoir un enseignant qui était payé par la communauté. Puis il y avait le conseil de la communauté, qui était l'équivalent du conseil municipal. On parle d'une époque où Le Val comprenait entre 700 et 1 200 habitants. Pour cette époque, ce n'était pas une petite communauté.

À présent, je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal.

Ce soir, il était un peu difficile de pouvoir réunir tout le monde, mais il était vraiment important d'avancer, pour des raisons administratives.

Nous avons le quorum, et je vous en remercie. Je sais que vous êtes tous investis en fonction des événements. Certains soirs, nous avons plusieurs événements en parallèle, avec des élus qui nous représentent dans des conseils d'administration, etc., mais il fallait faire ce Conseil afin de pouvoir avancer.

(Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.)

Le quorum est atteint.

Ce soir, notre Conseil porte sur 12 délibérations. Des ajouts ont été demandés par notre administration. Les délibérations ajoutées seront abordées à la fin, et vous les avez sur table, comme cela est prévu par la loi dans un tel cas. Si vous en êtes d'accord, nous passons donc de 8 à 12 délibérations.

Ces ajouts concernent notamment une demande de subvention au Conseil départemental pour les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville. Pour être tout à fait transparent avec vous, nous avons déjà demandé cette subvention, et elle nous avait été accordée, mais nous devons formaliser officiellement cette demande. Si vous êtes d'accord, nous ajoutons donc cette délibération, car il serait dommage de s'en priver.

La délibération n° 10 porte sur la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, pour le chef de la cantine qui remplacera le cuisinier précédent, lequel part à la retraite.

La délibération n° 11 porte sur la modification de l'autorisation donnée par le Conseil municipal pour une acquisition foncière, concernant une délibération que nous avons votée lors du dernier Conseil municipal, s'agissant de la parcelle du cimetière, car le prix est différent.

La délibération n° 12 porte sur la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire communal. Nous avons fait une réunion et une concertation publiques, et nous devons voter avant le 28 février. Étant donné que nous avons le Conseil prévu ce 2 février, il était bien d'insérer cette délibération.

Avant de commencer l'ordre du jour, je propose de désigner Madame Anaïs DUFEUX en tant que secrétaire de séance. Si tout le monde est d'accord, je vous remercie.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Délibération n° 2024-001 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2023

M. le Maire.- Si vous n'avez pas de remarque sur ce procès-verbal, je vous propose de le soumettre au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

2 – Délibération n° 2024-002 Régularisation foncière de l'assiette d'une voie communale : allée Charles Gounod

M. LEFEVRE.- En premier lieu, j'annonce au Conseil municipal que cela fait partie des régularisations des chemins qui, à l'origine, ont été fait sans formalité.

En l'occurrence, le chemin est tracé, et les clôtures sont faites, mais une partie est privée, et l'autre est communale. Nous régularisons donc les parties privées pour les rendre communales.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la régularisation foncière de l'assiette d'une voie communale : l'allée Charles Gounod, au lieudit « Plan de Bramefan ».

En effet, une partie de la voie se situe aujourd'hui sur des parcelles privées.

Les parcelles concernées, ainsi que leurs superficies, sont listées ci-dessous :

- E 187 : 99m²
- E 1585 : 11m²
- E 196 : 9m²
- E 1698 : 161m²
- E 1699 : 11m²
- E 1575 : 46m²
- E 1127 : 29m²
- E 199 : 45m²
- E 1126 : 18m².

Chaque propriétaire ayant donné son accord, les acquisitions se feront à l'euro symbolique (non recouvrable), augmentés des frais de publicité foncière afférents.

Les documents hypothécaires normalisés ont été rédigés et enregistrés.

Monsieur le Maire demande à la présente assemblée de l'autoriser à régulariser l'assiette foncière de l'allée Charles Gounod aux conditions fixées dans les documents hypothécaires et de l'autoriser à signer tous les documents afférents.

M. le Maire.- Merci, Monsieur LEFEVRE. L'allée Charles Gounod est celle qui mène à l'hôtel Lou Valen, pour ceux qui connaissent. Nous avons rencontré ces personnes en 2019 et en 2020, certains se plaignant que la municipalité ne venait pas entretenir le chemin. Après avoir lancé une étude pour comprendre le statut de ce chemin, nous nous sommes aperçus que la raison pour laquelle la municipalité ne venait pas auparavant est que le chemin n'était pas totalement municipal, sachant que nous ne pouvons pas intervenir sur des parcelles privées. En revanche, nous en avons des bribes, et cela n'a jamais été régularisé. C'était en projet depuis au moins 20 ans, mais cela n'a jamais été finalisé. Monsieur LEFEVRE a donc pris le dossier en main, et il a fallu un peu plus d'un an pour le faire aboutir et intégrer ce chemin dans la parcelle communale, afin de pouvoir ensuite l'intégrer dans sa gestion.

M. LEFEVRE.- Si je peux me permettre, dans l'idée des personnes qui ont demandé la régularisation de cette situation, comme on n'a pas voulu mettre du tout-venant, prétextant que le chemin était à la fois privé et communal, étant donné qu'à présent, il devient communal en totalité, la suite logique est qu'ils demanderont que nous leur arrangions le chemin.

M. le Maire.- En tout cas, les propriétaires sont contents que nous puissions le faire.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

3 – Délibération n° 2024-003 Adhésion de compétence à TE83 - SYMIELEC et modification des statuts de TE83 - SYMIELEC

M. le Maire.- On nous demande d'approuver le transfert de la compétence n° 7 de la commune de Flayosc au profil de Territoire d'Énergie 83-SYMIELEC et d'approuver les nouveaux statuts, que vous avez dans les éléments. Nous avons régulièrement ce genre de délibération, puisque nous devons systématiquement délibérer lorsque des communes font un transfert de compétences.

Si vous n'avez pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

POLITIQUES PUBLIQUES

4 – Délibération n° 2024-004 Adoption d'un fonds de concours au profit de Territoire d'Énergie 83 pour la rénovation de l'éclairage public au lotissement Les Machottes réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage

M. le Maire.- Je vous informe que nous avons prévu de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public. Cela fait des années que nous en parlons, et nous avons fait plusieurs études.

Le lotissement des Machottes est le plus vieillissant en termes d'éclairage public. Les boules ne sont plus aux normes, puisqu'elles éclairent le ciel, ce qui est interdit, et vu le grand nombre de panes que nous rencontrons, nous avons annoncé que nous nous occuperions des Machottes. Pour rappel, nous avons fait une expérimentation en mettant deux lampadaires autonomes en photovoltaïque. Cela fait deux ans qu'ils y sont, mais ils ne fonctionnent plus. Nous avons donc bien fait de les essayer, sachant que cela ne nous a rien coûté. Par conséquent, nous changerons plutôt la totalité du système pour des LED, en restant sur le réseau. Ainsi, nous n'aurons pas de problème. L'idée est que la détection se fasse dès que les gens passent en véhicule ou à pied, le lampadaire s'allumant et s'éteignant ensuite, afin de réduire notre consommation énergétique.

L'idée est de le faire à ce niveau-là, puis à Sainte-Catherine-Ribeirotte et, ensuite, dans les lotissements, car il est important d'équilibrer. Plus tard, nous verrons pour la partie du centre village, mais je pense que sur l'éclairage public, il est important de s'occuper des quartiers et d'équilibrer les opérations.

Le financement des travaux est prévu au budget 2024 de la commune, que nous vous présenterons lors des prochains Conseils municipaux. Le coût total est estimé à 110 000 € TTC, dont 91 666,67 € à charge de la commune et 18 333,33 € financés par le Syndicat, sachant que nous pouvons obtenir des fonds de concours et des subventions.

Il est précisé que ces montants sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier, qui servira de base de calcul de la participation définitive de la commune par rapport au Syndicat.

Considérant le plan de financement, considérant que le financement des travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune pour le lotissement des Machottes est inscrit au budget primitif 2024 de la commune, considérant que le plafond du fonds de concours est limité à 75 % hors taxes du montant de l'opération et que le reliquat de 25 % sera imputé au chapitre 65 du budget principal de la commune, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la mise en place d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR d'un montant de 55 000 € afin de financer 75 % de l'opération.

Nous sommes dans la continuité de ce que nous avons annoncé. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

5 – Délibération n° 2024-005 Demande de fonds de concours pour réaliser une acquisition foncière en vue de l'extension du cimetière communal

M. le Maire.- Le Conseil municipal a délibéré le 15 décembre dernier pour autoriser la commune à acquérir un terrain cadastré C 1654 afin d'agrandir le cimetière actuel. Nous en reparlerons en fin de séance avec la délibération que vous avez sur table.

Dans le cadre de cette opération, il est proposé à la présente assemblée de solliciter l'aide financière de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte à travers un fonds de concours.

Pour rappel, l'acquisition projetée représente environ 243 m² qui, ajoutés aux 45 m² de la parcelle voisine déjà acquise par la collectivité en 1954, permettront la création d'environ 35 concessions funéraires supplémentaires dans un périmètre situé au cœur même du cimetière existant.

Le coût de l'opération est estimé à 49 000 € hors taxes, pour lequel nous pouvons solliciter une aide de 50 % de la CAPV, soit 24 500 €.

Je vous demande donc de m'autoriser à solliciter l'aide financière du fonds de concours à hauteur de 24 500 €.

Si vous n'avez pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

6 – Délibération n° 2024-006 Renouvellement de la convention S.P.A. – Capture des chats errants

Mme RINAUDO.- Je serai explicite et très brève, mais je vous dois tout de même des chiffres et des explications, puisque vous m'avez accordé votre confiance depuis 2020.

J'ai la grande joie de vous annoncer qu'au 31 décembre 2023, nous avons totalisé 101 chats stérilisés en trois ans. J'ai encore du mal à prononcer ce nombre. Je ne sais pas si vous réalisez le travail colossal que cela peut représenter, et Georges AYMONTIN en est témoin, mais nous avons dépassé la barre des 100 chats stérilisés, avec toutes les difficultés que cela comporte.

Nous sommes une toute petite équipe, puisque nous ne sommes que trois, mais nous sommes vraiment très fiers du travail accompli.

En plus de ces stérilisations, nous avons prodigué des soins à 37 chats errants. Il faut savoir que, quand j'ai les bons SPA, la stérilisation ne nous coûte rien, mais les chats errants peuvent être blessés ou malades, et nous les faisons soigner par un vétérinaire, ce qui a un certain coût.

Je remercie donc mes petites pièces jaunes chez les commerçants du village et, ce soir, je remercie chaleureusement tous les généreux donateurs Valois, que ce soit au Relais des Mousquetaires, chez Alain, à la maison Le Val Services, etc., car cela nous aide beaucoup. Je remercie également mon généreux mécène, dont je tairai le nom.

Les soins que nous pouvons prodiguer sont divers. Il peut s'agir d'une hernie, de différentes blessures et, malheureusement, de quelques euthanasies pour soulager leurs souffrances.

Je voudrais également souligner qu'un chat a été énucléé au mois d'avril, ayant été pourchassé à coup de carabine à plomb. Il a reçu 14 projectiles dans tout le corps et a eu l'œil complètement explosé. Les coûts de vétérinaire se sont élevés à 167 €.

Au mois d'octobre, nous avons eu un signalement d'une chatte qui était stérilisée et tatouée. Ses propriétaires ne pouvant pas l'emmenner, suite à leur déménagement, ils n'ont rien trouvé de mieux que de lui sectionner l'oreille. Les coûts de vétérinaire se sont élevés à 263 €.

Voilà à quoi me servent les petites pièces jaunes, et je tiens donc vraiment à remercier. J'espère que le compte-rendu sera lu par les administrés du Val, car ils sont très généreux. Je prends Georges AYMONTIN à témoin : c'est un combat, mais il est tout de même un peu compliqué à mener.

Je remercie également mes trappeurs, que je veux mettre à l'honneur ce soir. Je citerai Nathalie BESCOND pour les extérieurs du village et Christophe VIGLIONE pour le village intra-muros, ainsi que moi-même quand je peux les aider. Je ne sais pas si vous imaginez : après notre journée de travail, le soir, à 18 h, en plein hiver, dans le noir, on attend que le chat entre dans la cage, puis on court chez le vétérinaire et, lendemain, on le ramène. C'est un travail colossal, et je tiens donc à les remercier.

Je veux également remercier notre seule et unique famille d'accueil que nous avons au village : Sylvie MIGNONE. Il faut savoir que lorsque l'on trappe une petite femelle qui a fait des bébés, on la stérilise, mais les chatons ne sont pas sevrés. La famille d'accueil récupère donc la femelle et les bébés pour les sevrer, puis on essaie de les placer.

Je ne sais pas si vous imaginez tout le travail que cela peut donner, mais pour nous, le nombre de 101 chats est considérable. Nous n'en revenons pas. Au 31 décembre 2023, c'est la première année où il nous est resté deux bons de stérilisation SPA. Néanmoins, ils ne sont pas perdus, puisqu'ils sont reproductibles encore six mois.

Cette semaine, j'ai encore eu une excellente nouvelle. J'ai refait tout un dossier auprès de la Fondation Brigitte Bardot. Sachez que Brigitte Bardot ne donne pas aux collectivités, mais uniquement aux associations. Néanmoins, je tiens des statistiques et leur rends des comptes. Cette année, elle m'a à nouveau écrit : elle a décidé de m'accorder encore 16 bons de stérilisation (8 femelles, 8 mâles), que j'ajouterai aux 25 que, je l'espère, vous voudrez bien m'accorder. Je vous remercie infiniment.

Je voudrais également adresser un message important. Quand nous avons un signalement à l'accueil, avec nos équipes, nous sommes très réactifs et intervenons sur site pour attraper le chat en 48 ou 72 heures. Parfois, nous sommes confrontés à l'incompréhension des administrés qui nous sollicitent, parce qu'ils s'imaginent que nous les débarrasserons simplement du chat. Or c'est très compliqué, car on ne peut pas placer un chat adulte. Par conséquent, nous le stérilisons et le soignons, puis nous le remettons sur site. Chaque fois, nous disons aux personnes : « Si vous ne voulez pas le garder, ne le nourrissez pas. Le chat comprendra bien qu'il est malvenu et ira manger ailleurs. » Nous avons souvent des propos un peu incorrects, y compris sur les réseaux sociaux, mais il est impossible de faire adopter les chats errants.

Mes chers amis, merci pour votre écoute attentive, et je vous demande de bien vouloir me renouveler votre confiance pour la campagne de stérilisation 2024. Merci.

Par ailleurs, je suis preneuse de toutes vos petites pièces jaunes, quelle que soit leur valeur ! Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. On peut les déposer à la maison Le Val Services, au Relais des Mousquetaires, chez Alain et à la coopérative. Parfois, j'ai de très agréables surprises. Je suis très touchée. Cette semaine, j'ai encore fait un petit compte-rendu chez les commerçants, car je dois des comptes aux administrés qui nous aident énormément, afin qu'ils sachent exactement où va leur argent.

Merci pour votre écoute.

M. le Maire.- Merci, Corinne. Ainsi, tu nous demandes explicitement de renouveler par tacite reconduction la convention avec la SPA, d'accepter la participation financière de 50 € par chat dans la limite de 25 supplémentaires par an, de signer la convention et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Merci pour votre action, ainsi qu'aux commerçants partenaires de l'opération, car c'est important.

Si vous n'avez pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

7 – Délibération n° 2024-007 Convention de partenariat avec le CAUE du Var pour la mise en place d'une consultance architecturale au Val

M. le Maire.- Nous en avons parlé dans le cadre du nouveau PLU. Il était important d'accompagner les administrés dans leurs projets, et nous y arrivons. Je donne donc la parole à Monsieur LEFEVRE.

M. LEFEVRE.- Merci, Monsieur le Maire.

La collectivité souhaite conventionner avec le CAUE du Var pour mettre en place une mission de consultance architecturale sur la commune.

L'architecte-conseil a une quadruple mission :

- Être à la disposition du public en lui donnant les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux du Plan Local d'Urbanisme et à assurer la qualité architecturale des projets, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre ;
- Fournir une assistance et un conseil aux agents instructeurs dans l'application des règlements d'urbanisme aux projets à l'instruction ;
- Apporter une assistance ponctuelle à la commune sur des sujets à enjeux (par exemple, à travers la participation à une commission d'urbanisme, de sécurité ou de PLU), sans toutefois que cette mission ne porte sur l'élaboration de documents d'urbanisme ;
- Et enfin, de manière optionnelle, accompagner la commune et les pétitionnaires dans le montage et l'instruction des dossiers de subvention relatifs au « plan façade et/ou devantures commerciales », ainsi que le contrôle de la conformité de travaux.

La convention est signée pour une durée de trois ans.

Dans ce cadre, la commune est tenue de choisir un architecte-conseil parmi ceux proposés par le CAUE et d'assurer sa rémunération dans le cadre d'un contrat de mission signé entre la commune et l'architecte-conseil.

Pour la première année, il sera proposé d'organiser environ 10 permanences, soit une par mois hors période estivale (juillet/aout).

Un exemplaire de la convention est joint à la présente délibération.

M. le Maire.- Merci, Monsieur LEFEVRE. L'idée est de tester sur une permanence par mois. L'objectif est que les personnes voulant déposer un dossier le préparent en amont et le travaillent avec l'architecte-conseil pour valider tous les éléments. Ainsi, cela permet non seulement de faciliter le travail de l'instruction, mais également de sécuriser les choix que les administrés peuvent faire dans leurs projets. C'est un accompagnement et un service public supplémentaire que nous proposons pour les habitants dans leurs projets, que ce soit une simple DP pour l'aménagement d'un portail, un agrandissement de la maison ou la réfection d'une façade.

M. LEFEVRE.- On connaît la réglementation, mais il faut également tenir compte de l'insertion paysagère. Par exemple, si une personne veut installer un portail en fer, elle en a le droit, mais si les portails autour sont en bois, il n'y a pas d'harmonie. Or, sur ce point, il est difficile de se confronter au pétitionnaire, car la règle n'impose pas une harmonie. Nous l'avons davantage intégrée dans le nouveau PLU, mais cela pose tout de même des problèmes. Par conséquent, si nous avons une note

d'une personne ayant un savoir-faire plus important que le nôtre, nous arriverons mieux à discuter avec les gens. Ceci dit, nous y arrivons déjà bien.

M. le Maire.- L'idée est d'accompagner les gens dans leurs projets et qu'ils puissent avoir un conseil concret.

Nous essayons, puis nous verrons la façon dont cela se déroulera. Si cela se passe bien et qu'il faut augmenter la fréquence, nous adapterons en fonction. C'est un service supplémentaire que nous proposons pour les habitants.

Mme BRENGUIER.- Comment les gens pourront-ils prendre rendez-vous ? Devront-ils appeler en Mairie ?

M. le Maire.- Nous arrêterons une date de permanence (le premier jeudi de chaque mois, par exemple), et les gens le sauront. Nous les inviterons à prendre rendez-vous, ce qui permettra de structurer l'accueil. Si la permanence n'est pas occupée, l'architecte-conseil pourra nous accompagner dans les projets de la commune, que ce soit sur la réflexion du plan « façades » ou autre.

M. LEFEVRE.- Je crois qu'il faudra que les gens préparent les dossiers, avec une pré-étude du service Urbanisme.

M. le Maire.- Non, pas forcément, puisque l'objectif est justement de traiter ces dossiers avant qu'ils ne passent à l'urbanisme. En revanche, dans la convention telle qu'elle est prévue, l'architecte-conseil peut également nous conseiller dans l'instruction. Néanmoins, en premier lieu, quand les gens ont un projet d'urbanisme, voulant monter une DP ou un permis, ils vont rencontrer l'architecte-conseil pour finaliser leur démarche et s'assurer que tout est correct. C'est vraiment du conseil en amont.

Mme BRENGUIER.- Serait-il possible que les gens puissent prendre rendez-vous sur notre site Internet ? Ce serait bien.

M. le Maire.- En l'occurrence, ils peuvent appeler en Mairie ou envoyer un mail, et ils recevront une confirmation de leur rendez-vous en fonction des plages disponibles.

M. LEFEVRE.- De plus, certains projets sont plus compliqués que d'autres.

M. le Maire.- Tout à fait. Dans un premier temps, nous devons faire une sélection parmi les 10 architectes qui nous seront proposés. Ensuite, en fonction de l'architecte, nous verrons la façon dont nous pouvons travailler ensemble. Nous devons trouver une compatibilité entre ce qu'il nous conseillera de mettre en place et ce que nous voulons faire.

Nous avons un temps d'observation d'un an, et nous verrons comment cela tourne. Certaines communes du littoral le font, et cela fonctionne bien. Cela permet d'avoir de meilleurs résultats sur les projets quand ils sont réalisés, car l'accompagnement est plus précis.

(Intervention hors micro.)

L'architecte orientera les choix, notamment sur le plan esthétique. Pour la commune, le but est que nous arrivions à un urbanisme de qualité. Or cela ne se décrète pas. Il faut accompagner, et cela fait partie des éléments que nous pouvons proposer aux habitants.

Mme BRENGUIER.- De plus, l'architecture n'est pas qu'une question de goût. Nous ne pouvons pas juger de cela. C'est un métier. Ils apprennent le bon goût. Il est donc vraiment important que ce soit fait par une tierce personne.

M. le Maire.- Tout à fait, et c'est la raison pour laquelle nous pourrions également le consulter afin qu'il puisse nous conseiller dans certains dossiers.

Il est important de souligner que nous incluons des outils supplémentaires dans le nouveau PLU.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

FINANCES

8 – Délibération n° 2024-008 Projet 2024 Classe découverte à Saint-Michel-de-Chaillool (05) Demande de subvention à l'O.C.C.E.

Mme LAIRE.- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du souhait de quatre enseignants élémentaires du groupe scolaire du Val (CE1, CE1/CE2, CE2 et CE2/CM1) de faire participer leurs élèves à une classe de découvertes à Saint-Michel-de-Chaillool (05) au centre de vacances « Le Kaly ».

Ce séjour axé sur le ski se déroulera du 11 au 14 mars 2024, soit 4 jours et 3 nuits. Il concernera au total 90 élèves.

Comme cela a été le cas lors de l'organisation de précédents séjours scolaires, une participation financière de la commune est demandée afin de soutenir ce projet.

Pour précision, les familles versent également une participation de 150 €, ainsi que l'OCCE de l'école.

D'autre part, plusieurs donateurs participent à ce projet, et des actions telles que la vente de créations faites par les enfants au marché de Noël, la vente de chocolats, la vente de crêpes ou encore une tombola ont été organisées pour financer le voyage.

Après concertation entre l'équipe enseignante et la municipalité, un montant de 65 € par enfant est proposé, portant la subvention à l'OCCE de l'école à 5 850 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

M. le Maire.- Merci, Madame LAIRE. Avez-vous des questions ?

M. COURDOUAN.- Quelque chose est-il prévu s'ils n'ont pas de neige, étant donné que cela vient un peu tard dans la saison ? Le fait de subventionner le projet ne me dérange pas, mais si l'on fait un projet d'aviation alors qu'il n'y a pas d'avion, cela n'a pas l'intérêt, et si l'on fait un projet de ski alors qu'il n'y a pas de neige, je ne vois pas trop l'intérêt.

Mme LAIRE.- D'autres occupations sont prévues, comme ils l'ont fait l'année dernière, puisqu'ils ont eu le même problème. Ils ont bouché les trous !

M. COURDOUAN.- Ils ont eu le même problème l'année dernière et, cette année, ils n'ont pas anticipé en partant plus tôt ?

M. le Maire.- Le problème est que certaines dates étaient déjà réservées par d'autres écoles. Ils ont donc pris ce qu'ils ont pu à ce moment-là.

Je pense qu'il faudrait plutôt appeler cela « classe montagne ». Ainsi, on va à la montagne, puis on fait du ski, du vélo ou autre chose. Il y aurait d'autres éléments à prendre en compte. Ce serait plus ouvert.

À la base, le projet était d'amener les enfants à faire du sport en montagne, pour la leur faire découvrir, car certains n'y vont jamais. L'objectif premier était de les amener ailleurs.

M. COURDOUAN.- Je relève simplement ce point parce que l'on demande de la rigueur à nos associations qui ont des subventions ou à qui que ce soit qui nous demande de l'argent. Par conséquent, je pense que nous pouvons leur demander de la rigueur sur la manière de monter un projet pédagogique pour nos enfants, car c'est aussi de l'argent public.

Je ne suis pas contre, car c'est très bien, mais avec le réchauffement climatique, il n'y a déjà plus de neige en ce moment. Par conséquent, au mois de mars, je pense qu'ils feront du vélo !

M. le Maire.- Tu mets le doigt sur un phénomène que l'on voit bien, à savoir que les saisons ne sont plus celles que l'on a connues jusqu'à maintenant. Il faudra donc s'adapter également dans la façon de pratiquer les loisirs et les sports en fonction des milieux.

M. BENTOUMI.- Certaines stations comme Gréolières-les-Neiges, dans l'arrière-pays niçois, n'ont plus de neige depuis des années, et c'est la raison pour laquelle ils font des tyroliennes. On voit de plus en plus de reportages à la télévision sur des stations qui ont même envisagé d'arrêter le ski et de se tourner vers d'autres activités vertes.

M. le Maire.- En tout cas, j'entends ta remarque, Steve. Lors du conseil d'école, auquel nous assisterons, nous leurs suggérerons une façon de travailler.

Nous sommes dans la fourchette de ce que nous leur attribuons, mais je tiens tout de même à préciser que la politique de la commune du Val est très conséquente pour les enfants. Nous finançons énormément de projets, et il faudra mener un travail sur la globalisation de ces éléments pour travailler de manière plus objective sur les projets. Il ne s'agirait pas de « coup par coup », mais de dire : « Nous pouvons accompagner sur tel type d'enveloppe, mais le projet doit être monté plus en amont. »

C'est un élément que nous avons évoqué avec la commission Finances. Nous leur en avons déjà parlé en conseil d'école et, maintenant que la fusion est faite et que le groupe scolaire est là, l'idée est de travailler dans la globalité entre la maternelle et l'élémentaire.

Je rappelle que nous participons également au bus pour le plan « natation », car il est important que les enfants apprennent à nager. Nous accompagnons également sur les sorties à la journée, ainsi que sur les séjours plus longs, et nous avons la partie du périscolaire où, là encore, de nombreux éléments sont mis en place.

Je pense que nous devons y voir plus clair dans les projets, et c'est un signal que nous avons déjà donné au début du conseil d'école pour cette année scolaire.

Mme RINAUDO.- Je voudrais rebondir sur la remarque de Steve. Pour nos enfants, il n'y a aucun problème, mais je suppose que dans le montant que nous accordons à l'école, on a budgétisé les forfaits, la location des skis, etc. Or s'il n'y a pas tout cela, le coût sera peut-être moindre. À ce moment-là, je demanderais à l'OCCE de faire un petit bas de laine en gardant ce qu'ils n'ont pas utilisé pour une prochaine fois. Il s'agirait d'être économe, puisque toutes les communes font des économies.

M. COURDOUAN.- Je parlais dans cette dynamique. Comme je l'ai dit, nous sommes exigeants envers les associations, à juste titre, et nous pouvons donc l'être également envers les écoles. Je ne suis pas contre un projet pédagogique, mais nous sommes dans une logique d'économies financières, et cela vaut pour tout le monde.

Il ne faut pas mettre la partie pédagogique en tant que protection ultime. J'entends la remarque de Christian, mais nous ne sommes pas là pour payer afin que des enfants aillent faire de la tyrolienne. Ils vont à la montagne pour apprendre à skier. À la base, ils ont un projet éducatif. Sinon, ils peuvent faire cela au centre aéré.

M. BENTOUMI.- Il est difficile de savoir à l'avance s'il y aura de la neige. Le projet se prépare des semaines, voire des mois en amont.

M. COURDOUAN.- Certes, mais cela fait plusieurs années qu'il n'y a plus de neige au mois de mars. On sait que cela se réduit. On en a plutôt en novembre et décembre, alors que ce n'était pas le cas auparavant, et en janvier, cela commence déjà à être un peu compliqué.

On ne peut pas prévoir un fait de pluie, mais il ne faut pas être ingénieur pour savoir que la neige se réduit sur la période habituelle.

Je demandais simplement que, lorsque l'on présente un projet, comme n'importe quelle association, on dise : « S'il n'y a pas ceci, on prévoit cela, de telle manière. » Je ne veux pas faire leur travail, qu'elles font très bien, mais nous avons tout de même un droit de regard sur les subventions que nous accordons, comme nous le faisons pour les associations.

M. le Maire.- C'est le but du vote de ce soir.

M. COURDOUAN.- Je voulais juste relever ce point pour que nous n'ayons pas cela tous les ans.

M. le Maire.- Si vous en êtes d'accord, je ferai passer le message du Conseil municipal au conseil d'école.

S'agissant de la rigueur, nous avons fait un travail sur les fournitures, car des efforts devaient être faits à ce niveau. On a vu des dérives importantes, alors que la collectivité finance. Nous avons donc demandé des efforts, qui ont été faits. C'est important, car cela reste de l'argent public, pour lequel nous devons être rigoureux dans la façon dont l'attribuons et dont nous sommes d'accord pour le mettre à profit pour les enfants, les personnes âgées et les associations.

S'il n'y a pas d'autres questions ou interventions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

Je vous remercie pour les tout-petits, afin qu'ils puissent aller voir la montagne, avec ou sans neige. Cela fait partie des réalités et de l'éducation des enfants. Je leur fais confiance quant aux activités qu'ils feront par la suite.

9 – Délibération n° 2024-009 Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville

M. le Maire.- Par délibération du 9 mars 2023, nous avons demandé une subvention au titre du Fonds Verts pour financer le projet de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments administratifs de l'Hôtel de ville.

Ce projet fait suite à des audits énergétiques menés par la COFOR-ALEC et le SYMIELEC Var, en 2022, sur plusieurs bâtiments municipaux (la médiathèque, l'urbanisme, l'événementiel, le périscolaire, les bâtiments administratifs de la Mairie proprement dits, par exemple).

L'État a accordé une subvention de 104 231 € au titre du Fonds Vert, sur la base de 40 % du montant des dépenses estimées alors à 260 577 €.

La commune a décidé de déléguer, par mandat, la maîtrise d'ouvrage au SYMIELEC Var, devenu Territoire d'Énergie 83, qui a actualisé les coûts de travaux sur la base des prix constatés en novembre 2023 sur des opérations similaires qu'il mène sur d'autres communes. La forte augmentation des prix constatée sur différents postes de dépenses porte le coût total du projet à 350 577,50 € hors taxes, tout compris.

Nous les avons questionnés sur la hausse des prix, et cela concerne les huisseries, qui explosent totalement, ce qui se répercutera forcément. Quand vous voyez toutes les huisseries que nous avons sur la commune, notamment sur la médiathèque et les deux anciennes écoles, cela impactera lourdement.

Face à cette situation, le reste à charge financé sur les fonds propres de la commune est devenu trop important et remet en cause l'équilibre économique du projet et, par conséquent, sa réalisation.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir m'autoriser à solliciter auprès du Conseil départemental une aide complémentaire d'un montant de 140 000 €, en plus de ce qui nous a été accordé.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

RESSOURCES HUMAINES

10 – Délibération n° 2024-010 Création d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe

M. ALBERTI.- Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au service Restauration scolaire.

Considérant l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, Monsieur le Maire propose de :

- Créer, pour le bon fonctionnement du service, un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Mars 2024 ;
- Indique que le traitement de cet agent sera basé sur le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi seront prévus au budget 2024, au chapitre 012.

M. le Maire.- Merci. Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Mme ALEXANDRE.- Est-ce une personne de l'équipe qui est promue ?

M. le Maire.- La personne recrutée était en CDD au poste de chef cuisinier de l'UIISC7 à Brignoles. Il a fini sa carrière militaire, et quand on finit sa carrière militaire, on est jeune retraité. Il a donc rejoint la commune du Val, et cela se passe très bien. Ainsi, il vient remplacer l'ancien cuisinier qui est parti à la retraite à la fin de l'année dernière. Il s'est notamment beaucoup investi sur l'apéritif des vœux du Maire, et cela se passe très bien avec les enfants. Cela permet également de mieux organiser le service. Il est volontaire, dynamique, et travaille bien avec les équipes.

Cela fait plaisir de voir un service qui tourne comme celui-ci, qui est important, puisque nous faisons plus de 300 repas par jour. Cela fonctionne très bien, avec des produits frais.

M. ALBERTI.- De plus, le tarif est exceptionnel : 1 €.

M. le Maire.- Effectivement, il faut le dire. C'est important pour les familles. Un gros accompagnement est fait, et nous sommes victimes de notre succès, puisque nous sommes souvent pleins.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11 – Délibération n° 2024-011 Modification de l'autorisation donnée par le Conseil municipal pour une acquisition foncière

M. le Maire.- Le 15 décembre dernier, le Conseil municipal a voté l'acquisition des parcelles cadastrées section C n° 1654 et n° 1655 au prix de 90 000 € en vue de l'extension du cimetière. Nous en avons parlé ensemble et, notamment, Monsieur CULINATI nous avait fait une remarque justifiée par rapport au prix, puisque nous étions 10 % en dessous de l'estimation des Domaines.

Après une étude plus approfondie du dossier, le notaire s'est aperçu qu'il ne l'avait pas totalement bouclé et, au niveau du service du cadastre, on s'est rendu compte que la parcelle n° 1655 appartenait déjà à la commune depuis 1955. Personne n'était au courant, et les documents n'étaient pas forcément à jour. La commune, qui était propriétaire de cette parcelle, ne l'utilisait pas à cause du mur qui la ferme, et cela était donc complètement sorti de la mémoire collective.

Lorsqu'elle a été proposée à la vente, cela ne pouvait donc pas passer. Quand le notaire a fait ses recherches, il s'est aperçu que cette parcelle appartenait déjà la commune et que la régularisation n'avait jamais été finalisée.

Ainsi, le projet d'acquisition ne porte plus que sur la majeure partie de la parcelle 1654, et non sur l'autre parcelle dont nous sommes propriétaires. Cette parcelle 1654 devient la parcelle cadastrée C 2387, d'une superficie de 243 m² environ, conformément au document d'arpentage joint à la délibération.

Le prix a donc été renégocié avec les vendeurs, pour ne pas racheter ce qui appartient déjà à la commune, en respectant la valeur au mètre carré conclue lors du précédent accord, ce qui porte l'acquisition de la future parcelle C 2387 issue de la C 1654 à 63 000 €.

Initialement, le prix était de 110 000 €. Nous l'avons négocié à 90 000 € et, à présent, nous sommes à 63 000 €, puisque nous n'achetons qu'une partie.

Il est donc demandé au Conseil municipal de renouveler son approbation pour cette acquisition – car le notaire nous demande de préciser cette parcelle – selon les nouveaux éléments cités, au prix de 63 000 €.

M. CULINATI.- Où l'entrée de ces parcelles est-elle prévue ?

M. le Maire.- On entre depuis le cimetière, du côté de la chapelle.

M. CULINATI.- Y a-t-il un passage entre les tombes ?

M. le Maire.- Oui. Si tu regardes le plan, une partie de la pointe de la parcelle se trouve dans le passage entre le deuxième cimetière et le premier, en passant par la chapelle. Si tu fais tomber le mur à ce niveau-là, tu peux accéder directement à ladite parcelle, dont nous sommes déjà propriétaires, de l'autre côté.

Ensuite, il est prévu, dans le PLU, un chemin de passage qui permet de longer le Verdon jusqu'à l'endroit où se trouve le kiné, en face de la crèche. Cela a également été négocié avec les porteurs de projets qui feront l'aménagement de ce secteur.

M. CULINATI.- A-t-on une idée de la quantité de cases que l'on mettra ?

M. le Maire.- Nous pourrions en mettre au moins une trentaine, et l'idée était que les éléments soient en hauteur, comme nous l'avions évoqué au mois de décembre. C'est important, car cela nous permet de donner une respiration pour la suite.

M. CULINATI.- Oui, cela nous donne une marge d'au moins deux ans.

M.LASSAUQUE.- Je vois sur l'extrait cadastral qu'une partie de l'annexe, à savoir le petit bâtiment jaune situé au-dessus du vallon, est un peu sur la parcelle que nous récupérons, et le reste n'y est pas. Quel est le devenir de ce morceau de bâtiment ? Est-il prévu qu'il soit détruit ?

M. le Maire.- Les porteurs de projets avaient prévu de démolir ces annexes. Ils ne conservent pas les éléments. Pour eux, c'est un projet d'habitat.

Pour rappel, une villa devait être construite sur la pointe que nous sommes en train de racheter. Étant donné que le PLU le permettait, à ce moment-là du projet, nous ne pouvions pas surseoir à statuer et étions limités. L'idée était donc de l'inclure, et les éléments seront démolis par la suite.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

12 – Délibération n° 2024-012 Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire communal

M. LASSAUQUE.- C'est une nouvelle étape dans cette opération de zones d'accélération pour les énergies renouvelables. Le processus a été présenté lors de la réunion publique du 15 décembre, qui a eu lieu en salle du Conseil municipal, à 18 h.

Lors d'une enquête publique, la commune a proposé des zones sur son territoire pour que les administrés puissent se prononcer sur l'opportunité de ces zones ou faire d'éventuelles remarques.

Compte tenu de cette consultation publique qui a été effectuée, maintenant, l'étape suivante consiste à prendre cette délibération aujourd'hui pour valider les zones proposées et acter le résultat de la consultation.

Pour tout vous dire, aucune proposition n'a été reçue par voie numérique, et une seule annotation a été portée au registre qui était disponible en Mairie, mais sans proposition réelle. C'est un peu le cas sur les autres communes. Cette consultation était une disposition prévue par la loi sur l'accélération des énergies renouvelables afin d'associer vraiment le public et d'éviter les problèmes ultérieurs de blocage. On voit beaucoup d'oppositions, notamment aux éoliennes. L'idée est donc d'associer les populations en amont des projets pour être sûr que cela se passera bien par la suite. Néanmoins, sur nos territoires, ces consultations ne rencontrent pas un franc succès.

Annexée à cette délibération, vous avez la proposition des zones retenues, classées par type d'énergie.

En photovoltaïque, nous avons le projet de grande centrale au sol sur la zone des déblais, au sud du lac du Carnier, sur environ 5 hectares, située sur un terrain communal, ce qui entraîne un loyer et, par conséquent, des revenus pour la commune.

Pour le reste du photovoltaïque, il s'agit d'installations en toiture :

- sur le pôle des transitions agricoles, à savoir l'extension du LEAP prévue à la route de Bras, avec tout de même 5 000 m² de bâtiments, ce qui fait potentiellement de belles toitures à couvrir ;
- sur l'école du Bicentenaire, qui est en cours de réalisation en ce moment même, où 800 m² de toiture seront couverts ;
- sur l'extension de la zone d'activité économique de Plan de Cartier, où le type de bâtiments prévu est en hangars modulaires, mais avec du photovoltaïque sur les toitures ;
- sur le centre culturel et la crèche intercommunale qui verront bientôt le jour sur le grand terrain communal aux Droits de l'Homme ;
- ainsi que sur la coopérative vinicole, dont le projet est en cours, porté par les vignerons de Correns, et nous le portons également sur les zones d'accélération.

En termes de diversification d'énergies, il est également prévu du petit éolien, avec des projets de micro-aérogénérateurs qui viendront compléter le parc photovoltaïque du Carnier. En bordure ou sur les zones où aucun ombrage n'est porté sur les panneaux, on peut rajouter ces micro-aérogénérateurs, qui ne sont pas plus haut qu'un arbre. L'impact visuel n'est donc pas du tout le même qu'avec les grandes éoliennes.

Enfin, un potentiel de géothermie de surface a été détecté, notamment pour alimenter le centre culturel, la crèche intercommunale et, éventuellement, les écoles qui sont à proximité.

Il faut bien comprendre que ces zones d'accélération ne sont pas des obligations de réalisation de projets. Nous remontons simplement les zones prévues par la commune au référent territorial unique qui, pour nous, est le sous-préfet de Brignoles. Cela permet une centralisation au niveau départemental, puis régional, puis national, pour voir quelles seront les zones potentielles dans les prochaines années, ce qui permet à l'État de dimensionner le reste de l'énergie à fournir par les autres filières et d'avoir une visibilité sur le potentiel faisable.

Ainsi, après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal :

- Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées et figurant en annexes à la présente délibération ;
- Valide la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-préfet, référent préfectoral unique à l'instruction des projets d'énergies renouvelables nécessaires à la transition énergétique pour le département de Var ;
- Valide le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée ;
- Dit que la présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Provence Verte et au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon porteur du SCoT.

M. le Maire.- Merci, Monsieur LASSAUQUE. Ces zones proposées sont exactement celles que l'on trouve dans le PLU. Nous les avons identifiées bien en amont. Nous nous saisissons donc de la loi pour répondre à l'État sur ces questions, mais en réalité, cela regroupe tout ce que nous avons déjà présenté aux habitants. Même si nous avons reçu très peu de doléances lors de la concertation, un certain nombre d'habitants étaient tout de même présents, sachant que dans certaines communes, ils n'ont personne. En l'occurrence, nous étions une petite quarantaine, ce qui est honorable. Nous avons parlé, mais les habitants connaissent déjà ces projets, puisqu'ils les ont tous entendus lors de la présentation du PLU.

Avez-vous des questions ?

Mme BRENGUIER.- L'absence de retour négatif par rapport à cela est sans doute dû au fait que nous avons choisi des zones qui n'apportent pas de nuisances. Finalement, c'est plutôt un bon signe, car cela signifie qu'elles sont relativement bien choisies.

M. le Maire.- Tout à fait. L'idée était également de tester et d'être sûr de ne pas nous tromper.

Mme BRENGUIER.- Suite au rapport que nous faisons, l'État fera une cartographie nationale des disponibilités. Devons-nous également leur signaler les terrains déjà occupés ? Par exemple, nous avons déjà un parc photovoltaïque sur le village. Cela est-il comptabilisé, ou l'ont-ils déjà ?

M. LASSAUQUE.- Les projets existants ou ceux pour lesquels des permis ont été déposés sont déjà pris en compte. Ils ont bien précisé qu'il ne fallait pas signaler les zones déjà existantes, mais vraiment les projets, afin de suivre l'évolution.

De la même façon, on ne prend pas en compte tous les projets qui seront réalisés en dehors de ces zones. Le fait que nous ayons défini ces zones d'accélération ne vous empêche pas de mettre des panneaux photovoltaïques sur votre maison personnelle. Néanmoins, ils ont déjà une tendance. Ils savent qu'environ 30 % de la population installent des dispositifs à telle puissance. Ils ont donc déjà une certaine visibilité sur ces petites installations.

En l'occurrence, il s'agit vraiment de voir les projets d'envergure qui peuvent potentiellement rencontrer une opposition au moment de leur réalisation.

M. le Maire.- À titre d'exemple, puisque vous avez travaillé sur la future zone photovoltaïque sur la friche du Carnier, sur les déblais de la mine du Carnier qui sont complètement anthropiques, quel pourcentage de la population du Val cela peut-il couvrir ?

M. LASSAUQUE.- Pour donner un ordre de grandeur, cette zone de 5 hectares en photovoltaïque représente la consommation électrique de 2 700 habitants. Si l'on intègre également le parc photovoltaïque existant, la commune du Val serait peut-être à une autosuffisance globale sur le plan de l'électricité, sans compter l'évolution des véhicules électriques et en réfléchissant sur les solutions de chauffage.

M. le Maire.- C'est la raison pour laquelle l'idée est de diversifier et de faire également de l'autoconsommation, car cela est intéressant pour le budget de fonctionnement de la commune, entre autres. Par exemple, l'installation que nous mettrons sur l'école permettra de couvrir la totalité de sa consommation globale. Évidemment, cela ne fonctionnera pas la nuit, mais si l'on fait la balance, on arrivera à couvrir la totalité. De plus, on peut créer une boucle en rattachant d'autres bâtiments administratifs, et pour le surplus produit qui n'est pas consommé, s'il est utilisé par les autres bâtiments inclus, on fait une simple comptabilité analytique et on les intègre à l'intérieur. À ce moment-là, Enedis ne nous fera payer que le transport de l'énergie depuis l'école à la Mairie.

M. COURDOUAN.- S'agissant de l'autoconsommation, il me semble que c'est interdit pour les particuliers. Ici, comment cela se passe-t-il ? Pouvons-nous le faire en direct ?

M. le Maire.- Oui.

M. MAUREL.- C'est ce que l'on appelle l'autoconsommation collective, qui fait rentrer les producteurs et les consommateurs dans le processus. C'est un véritable projet. Si vous voulez, j'ai recueilli beaucoup d'informations là-dessus. Il existe une association spécialisée dans ce domaine, Énergie Partagée, que nous pouvons faire venir. Si cela intéresse effectivement un grand nombre de personnes, nous pouvons très bien faire une réunion sur le sujet, car je pense que cela n'intéresse pas seulement la collectivité, mais également l'ensemble des particuliers.

M. le Maire.- Par exemple, le tennis [la salle] peut allumer la lumière durant le week-end, quand il n'y a personne à l'école, et utilisera directement l'énergie produite. Dans la comptabilité, on calcule la consommation et la production, puis on fait la répartition, et on ne paie que le déplacement. De plus, ensuite, on peut rajouter des commerçants ou des habitants qui peuvent également venir participer au projet.

M. MAUREL.- C'est très flexible. C'est une autoconsommation en tout ou partie. Une partie peut servir à l'autoconsommation, et le reste peut être revendu. Tout se gère en fonction du projet. La petite commune de Saint-Martin-les-Eaux est sur un projet de ce type. Ils ont 200 habitants, et leur idée est de faire fonctionner à la fois la collectivité et les habitants sur ce projet.

Mme BRENGUIER.- Je serais bien intéressée par une présentation.

M. MAUREL.- D'accord.

M. le Maire.- Nous avons envoyé Michel à quasiment toutes les réunions du Syndicat mixte sur les énergies.

M. MAUREL.- C'est très intéressant, et c'est très bien si tout le monde participe, car selon moi, en l'occurrence, l'État a fait quelque chose qui a du sens.

Mme VILAIN.- Jusqu'à maintenant, quand on produisait d'électricité, EDF la rachetait à un prix dérisoire, à 1/10^{ème} du prix de vente.

M. le Maire.- Dans le cas présent, l'idée n'est pas de la revendre, mais de la partager dans la consommation. Ce que nous utilisons de notre production représente autant que nous n'achetons pas.

Mme VILAIN.- Ceux qui ont une installation qui date de quatre ou cinq ans peuvent-ils casser leur contrat pour retourner sur un dispositif de ce type ?

M. le Maire.- Je ne sais pas. Ils sont liés par un contrat. Après, il serait possible de profiter de l'installation d'une ferme photovoltaïque. Par exemple, l'entreprise qui a remporté le marché peut proposer des prix réduits si beaucoup d'habitants veulent investir dans le photovoltaïque.

Il existe une multitude de possibilités, chacune ayant ses avantages et ses inconvénients. Il faut donc bien les étudier. Je pense que nous pouvons faire une réunion de travail sur ce sujet. Michel pourra nous présenter tous les éléments qu'il a pu voir. Nous pourrions même demander aux personnes du Syndicat mixte, qui est chef de file, si elles veulent venir pour nous accompagner dans cette réflexion.

Je vous remercie pour ces éléments, Monsieur LASSAUQUE.

Mme ALEXANDRE.- Je voudrais savoir si, à l'occasion de ces installations, les éclairages de la cour de la Mairie et du centre sportif seront améliorés.

M. le Maire.- Je pense que nous pouvons l'intégrer.

Mme ALEXANDRE.- Cela coûtera encore moins cher.

M. le Maire.- Néanmoins, je pense que c'est une fausse économie. Nous avons tout de même fait des frais, et je ne crois pas que ce soit une économie à ce niveau-là. Je pense que nous profiterons de la rénovation énergétique de la Mairie pour mettre les éclairages manquants, et nous avons prévu de rajouter deux lampadaires au niveau du stade de foot et des tennis. Cela avait été chiffré par les services techniques l'année dernière.

Mme ALEXANDRE.- Ce serait bien, car lorsque l'on sort du centre sportif le soir, on est dans le noir. En ce qui me concerne, pour le yoga, la clientèle est assez âgée, et ce n'est pas facile.

M. le Maire.- Oui, ce n'est pas éclairé. Pour la sécurité, ce ne sont pas deux lampadaires qui changeront grand-chose, sachant que nous les éteignons après les activités. Ceci est prévu et intégré pour cette année.

Mme ALEXANDRE.- D'accord. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci. Nous passons au vote sur les zones d'accélération.

(Approuvée à l'unanimité.)

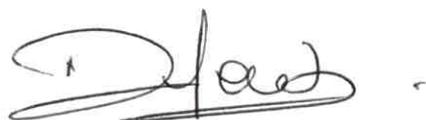
M. le Maire.- Pour terminer, je me dois de vous donner la liste des décisions du Maire prises depuis le 16 décembre 2023 au 1^{er} février 2024 :

- Don au Téléthon : en plus du chèque que nous avons célébré, pour la commune, cela revient à 865 €. Ainsi, sur les 3 000 €, il y a 865 € de don. Il s'agit de denrées alimentaires et, dans ce don, on ne compte pas le travail des agents pour la confection du repas ;
- Octroi d'une concession colombarium famille SILHOL ;
- Octroi d'une concession colombarium famille BLOT.

S'il n'y a pas de question générale, je vous propose de clôturer ce Conseil municipal.

(La séance est levée à 19 h 48.)

La secrétaire de séance,
Anaïs DUFEUX



Le Maire,
Jérémy GUILIANO

